

Eduquer ... tout un sport !

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

SKI NORDIQUE

Année 2022 – 2023



SKI NORDIQUE

SOMMAIRE

TITRE I : DEFINITION des CHAMPIONNATS	4
Article 1 : Les Championnats	4
Article 2 : Les catégories d'âge	4
2.1 Compétition individuelle :	4
2.2 Compétition par équipe d'une même association sportive :	4
2.3 Les sur et sous classements	4
Article 3 : Le championnat Promotionnel et le championnat Elite	4
Article 3.1 : Epreuve individuelle.	4
Article 3.2 : Epreuve par équipe.	5
TITRE II : ACCES aux COMPETITIONS	6
Article 4 : Obligations	6
Article 5 : Conditions d'accès et modalités de qualifications	6
5.1 Qualifications :	6
5.2 Quotas des qualifiés :	6
Article 6 : Les jeunes officiels	6
Article 7 : Tenue vestimentaire de compétition	6
Article 8 : Titres et récompenses	6
Article 9 : Statut de HNS modalités d'accès aux attestations et certification JO UGSEL	6
Article 10 : Dispositions particulières	7
TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES	8
Article 11 : Les réserves et réclamations	8
11.1 : Les procédures	8
11.2 : Les réclamations	8
11.3 : La commission des réclamations et litiges de la compétition	8
11.4 : Les sanctions	8
Article 12 : Le dopage	8

SKI NORDIQUE

TITRE IV : PROGRAMME des EPREUVES **9**

Article 13 : Epreuve individuelle **9**

13.1 Compétition de biathlon « mass start » ou « individuelle » 9

13.2. Compétition individuelle de fond spécial 10

13.3 Epreuve autre. 11

13.4. Modification et ou ajustement du règlement des courses 11

Article 14 : Epreuve par équipe **11**

14.1 Catégories et composition des équipes : 11

14.2 Déroulement : 11

Article 15: Recommandations pratiques au Comité Organisateur **12**

TITRE I : DEFINITION DES CHAMPIONNATS

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

L'UGSEL organise chaque année un championnat national individuel « Elite » et « Promotionnel » et un championnat national par équipe de SKI NORDIQUE.

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE

2.1 COMPETITION INDIVIDUELLE :

Dans toutes les activités les jeunes gens et les jeunes filles sont regroupés dans six catégories :

- Benjamines
- Minimes Filles
- Cadettes/Juniors Filles
- Benjamins
- Minimes Garçons
- Cadets/Juniors Garçons

Aucun surclassement ni sous classement n'est autorisé dans la compétition individuelle

2.2 COMPETITION PAR EQUIPE D'UNE MEME ASSOCIATION SPORTIVE :

Et dans trois catégories mixtes ou non

- Benjamins
- Minimes
- Cadets/Juniors

2.3 LES SUR ET SOUS CLASSEMENTS

Possibilités de surclasser ou déclasser un élève par équipe sous conditions :

➤ Sous Classement :

- Etablissement sans lycée : cadet 1ère année vers Minime autorisé
- Etablissement avec lycée : pas de sous classement autorisé.

➤ Sur-Classement : d'un élève de deuxième année dans la catégorie immédiatement supérieure pour compléter une équipe à condition que sa participation n'empêche pas la constitution d'une équipe dans sa catégorie.

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ET LE CHAMPIONNAT ELITE

Référence à l'art. 23 des Règlements Généraux (RG)

ARTICLE 3.1 : EPREUVE INDIVIDUELLE.

Il est organisé :

- Une épreuve individuelle dans chacune des six catégories, parmi un des formats proposés (voir titre IV art 11). Celle-ci est organisée au mieux le 1^{er} jour.

La compétition individuelle permettra la distinction de 2 classements et de décerner 2 titres nationaux par catégorie :

- Un classement ELITE pour les élèves, licenciés ou ayant été licenciés, apparaissant sur le listing FFS dans la rubrique compétition, « fiche individuelle : **résultats nordiques** » et ayant ou ayant eu des performances dans ces disciplines (FSP, FP, BIAT et CN).
- Un classement PROMO pour les élèves n'apparaissant pas comme licencié FFS ou élèves licencié FFS mais n'ayant jamais eu de **« résultats nordiques »**.

SKI NORDIQUE

La distinction Elite / Promo s'entend au 31 décembre de l'année scolaire en cours.

Chaque établissement s'engage à fournir à la CTN les informations exactes concernant ses élèves ELITE et PROMO (Charte Ethique et sportive de l'UGSEL).

Vérification des licenciés FFS sur <http://www.ffi.fr/biathlon/competitions/fiche-individuelle>.

Il est laissé libre à chaque enseignant de faire concourir un élève Promotionnel en Elite.

ARTICLE 3.2 : EPREUVE PAR EQUIPE.

Une épreuve par équipes de 3 élèves mixte ou non mixte, d'une même association sportive et catégorie.

Cette compétition de type « relais/patrouille » se déroule si possible le 2^e jour.

Le titre de Champion National par Equipe est décerné aux équipes officielles telles que précisé dans le titre IV, article 12

TITRE II : ACCES AUX COMPETITIONS

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS

Respect de la charte

Les licences des sportifs et des encadrants seront vérifiées à l'accueil du championnat [Références aux articles 7 et 9 des RG et article 12 des statuts](#)

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

5.1 QUALIFICATIONS :

Les épreuves de qualification au championnat national seront prévues par chaque territoire ou intra-territoire sur une épreuve de leur choix.

En l'absence d'épreuve par équipe au niveau territorial, la qualification par équipe sera établie par la commission technique de chaque territoire au regard des résultats individuels.

Pour les territoires ne pouvant pas organiser d'épreuves de qualification, il appartiendra au territoire concerné, en accord avec la CTN, d'établir la liste de ses qualifiés en respectant les quotas.

5.2 QUOTAS DES QUALIFIES :

Les quotas de qualifiés par territoire sont précisés dans le tableau des quotas, diffusé chaque année sur le site de l'UGSEL National.

Un territoire peut, avec l'aval de la CTN et l'organisateur, récupérer les quotas d'un territoire ne remplissant pas ses propres quotas, afin de garantir les effectifs suffisants pour la tenue du championnat. Avec un maximum de 200 élèves.

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

Les jeunes officiels formés par la CTN pourront concourir dans chacune de leurs épreuves indépendamment de leur fonction de JO.

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Le port de vêtements d'établissement est préconisé toutefois, compte tenu des conditions environnementales, tout type de tenue adaptée (combinaison, veste thermique etc.) est autorisé.

Le port de la tenue de l'AS de l'établissement est obligatoire pour monter sur le podium.

ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES

Au cours de ces championnats seront décernés :

- 6 titres individuels Elite
- 6 titres individuels Promotionnel
- 3 titres équipes

[Ref art. 24 du RG](#)

ARTICLE 9 : STATUT DE HNS MODALITES D'ACCES AUX ATTESTATIONS ET CERTIFICATION JO UGSEL

[Référence aux art. 11, 14.2 et 14.3 des RG](#)

SKI NORDIQUE

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

La CTN et le comité d'organisation, dans le but de permettre à chaque élève en situation de handicap de participer au championnat national de ski nordique, et après concertation avec les responsables et les encadrants en amont, procédera aux adaptations règlementaires du mieux qu'elle le peut en jouant sur plusieurs facteurs : distance, mode de déplacement (utilisation chaise-ski), regroupement et collaboration valide de type guide, modalité de tir et type d'accompagnement.

La réussite de cet aménagement vers inclusion passera par l'anticipation.

TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 11 : LES RESERVES ET RECLAMATIONS

11.1 : LES PROCEDURES

Référence aux articles 28 et 29 des RG

11.2 : LES RECLAMATIONS

Pour être recevables les réserves et réclamations doivent être écrites puis transmises aux membres de la CTN suite à l'affichage des résultats provisoires et avant la publication des résultats officiels 1 heure plus tard.

11.3 : LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES DE LA COMPETITION

La commission comprend de 3 à 5 personnes : Référence à l'art. 28.3 des RG

11.4 : LES SANCTIONS

Référence à l'article 29 des RG

ARTICLE 12 : LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments.

TITRE IV : PROGRAMME DES EPREUVES

ARTICLE 13 : EPREUVE INDIVIDUELLE

Plusieurs formats de compétition individuelle sont proposés. En fonction de ses contraintes propres, le comité organisateur en choisira un.

- 1 - Biathlon type « Mass Start »
- 2 - Biathlon type « Individuelle »
- 3 - Fond spécial type « mass start ou individuelle »
- 4 - Epreuve autre sous réserve de validation par la CTN

Le format de compétition individuelle choisi par le comité organisateur, au regard de ses différents impératifs matériels, logistiques et techniques devra être annoncé aux différents comités participants dans la semaine qui suivra le retour des vacances de la Toussaint.

13.1 COMPETITION DE BIATHLON « MASS START » OU « INDIVIDUELLE »

Conformément à la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 art L231 le certificat médical de non contre-indication à la pratique du biathlon en compétition est OBLIGATOIRE lors de l'utilisation de carabines à air comprimé.

Pour les compétitions de biathlon, nécessitant la mise en place d'un pas de tir, plusieurs conditions doivent être mises en place par le comité organisateur :

- Utilisation de carabines à air comprimé ou laser
- Obligation d'au moins une personne titulaire d'un diplôme d'état habilité à gérer un pas de tir lors de l'utilisation de carabines à air comprimé
- Les carabines restent sur le pas de tir
- Tir à 10 mètres
- Diamètre de cible de 40 mm maximum taille modulable par le comité organisateur

Ces deux précédents points seront modulables par le comité organisateur en fonction de la qualité des carabines et des conditions météorologiques et aérologiques.

- Tir couché avec support pour les benjamines et benjamins.
- Tir couché avec support et petit visuel pour toutes les autres catégories, ou tir couché sans support et sans bretelle pour toutes les autres catégories.
- Chaque concurrent aura droit à 5 tirs d'essai avant le début de la compétition.

Le comité organisateur devra prévoir le nombre de carabines suffisant pour le bon déroulement des compétitions.

1 carabine pour deux concurrents est souhaitable dans le cadre d'une « Mass Start » et ce nombre passera à 1 pour 5 concurrents dans le cadre d'une « individuelle ».

13.1.1 Compétition individuelle de biathlon de type « Mass Start »

La compétition individuelle consiste en une épreuve de biathlon avec départ en masse constituée de 3 boucles entrecoupées de 2 séries de 5 tirs sur un parcours vallonné en style libre, sur les distances suivantes (marge de 30% laissée à l'appréciation du comité organisateur en fonction de la technicité du parcours et de la qualité de neige) :

SKI NORDIQUE

CATEGORIES	FILLES	GARCONS	PENALITES DE TIR
Benjamins	3 km 3 boucles	4 km 3 boucles	Une boucle de 75m + ou - 30% suivant la catégorie et le niveau des élèves.
Minimes	4 km 3 boucles	5 km 3 boucles	
Cadets/Juniors	5 km 3 boucles	6 km 3 boucles	

Chaque plomb non tiré entrainera automatiquement une pénalité de 1 minute supplémentaire. Chaque anneau de pénalité non réalisé entrainera une pénalité de 2 minutes supplémentaires. Tout « jet » de carabine sera sanctionné par une pénalité de 2 minutes supplémentaires. De plus le responsable du pas de tirs pourra facturer à l'élève fautif les réparations de carabine en cas de casse matériel.

Chaque pas de tir sera géré par des juges élèves, formé antérieurement sous la responsabilité d'un adulte formé aux différentes manipulations de tir.

A défaut de pouvoir organiser une compétition type « Mass Start » de biathlon, l'organisateur utilisera l'article 4.1.b

13.1.2 Compétition individuelle de biathlon de type « Individuelle »

La compétition individuelle consiste en une épreuve de biathlon avec départ contre la montre des concurrents pour 3 boucles entrecoupées de 2 séries de 5 tirs sur un parcours vallonné en style libre, sur les distances suivantes (marge de 30% laissée à l'appréciation du comité organisateur en fonction de la technicité du parcours et de la qualité de neige):

CATEGORIES	FILLES	GARCONS	PENALITES DE TIR
Benjamins	3 km 3 boucles	4 km 3 boucles	15''
Minimes	4 km 3 boucles	5 km 3 boucles	20''
Cadets/Juniors	5 km 3 boucles	6 km 3 boucles	25''

Chaque plomb non tiré entrainera automatiquement une pénalité de 1 minute supplémentaire. Chaque pas de tir sera géré par des juges élèves, formé antérieurement sous la responsabilité d'un adulte formé aux différentes manipulations de tir.

A défaut de pouvoir organiser une compétition type « Individuelle » de biathlon, l'organisateur utilisera l'article 4.2.

13.2. COMPETITION INDIVIDUELLE DE FOND SPECIAL

Le format de la compétition individuelle de fond spécial sera à définir par le comité organisateur après concertation avec la CTN ski nordique.

La compétition individuelle sera réalisée sur parcours varié, avec départ en ligne ou en contre la montre pour chaque catégorie, sur les distances suivantes :

CATEGORIES	FILLES	GARCONS
Benjamins	3 km	4 km
Minimes	4 km	6 km
Cadets/Juniors	6 km	8 km

Note : Une tolérance de plus ou moins 30% est admise en fonction de la technicité du site.

SKI NORDIQUE

13.3 EPREUVE AUTRE.

Proposition du comité d'organisation soumise à la validation de la CTN.

13.4. MODIFICATION ET OU AJUSTEMENT DU REGLEMENT DES COURSES

En fonction de la météo et de la technicité du parcours il pourra être décidé en comité de course des modifications et ou ajustements du présent règlement.

Le comité de course se laisse aussi la possibilité en fonction des effectifs de chaque course de regrouper les élèves élites et promotionnels dans une seule et même course.

ARTICLE 14 : EPREUVE PAR EQUIPE

14.1 CATEGORIES ET COMPOSITION DES EQUIPES :

Pour la compétition par équipe, il n'y a que trois catégories (Benjamins, Minimes et Cadets/Juniors). Une équipe dite officielle, pour prétendre au titre de champion national, se compose de trois élèves de la même Association sportive, de la même catégorie et du même sexe ou mixte. Voir dans l'article 2 les possibilités de sous-classement ou sur-classement d'un élève.

Les autres compositions d'équipe pour que tous les élèves puissent participer seront dites « open », et ne pourront prétendre à un titre national.

Un élève surclassé devra forcément occuper la position C lors du relais/patrouille.

14.2 DEROULEMENT :

La compétition se déroule pour tous les concurrents en style libre, selon la formule de la course à l'américaine suivi d'une patrouille sur une boucle de 400 m (+ ou - 30%), en terrain varié.

La distance de la boucle est à définir en fonction de la qualité de la neige et de la technicité du parcours. De plus il est possible de changer la boucle et de la rendre plus ou moins difficile techniquement en fonction des catégories.

Les 3 formules possibles sont les suivantes :

CHOIX 1	CHOIX 2	CHOIX 3
A fait un tour passe le relais à B B fait un tour passe le relais à C C fait un tour passe le relais à A A fait un tour passe le relais à B B fait un tour passe le relais à C C fait un tour passe le relais à A A fait un tour et entraîne B A et B font un tour et entraînent C A B C font un tour ensemble	A fait un tour et passe le relais à B B fait un tour passe le relais à C C fait un tour passe le relais à A A fait un tour passe le relais à B B fait un tour passe le relais à C C fait un tour passe le relais à A A fait un tour passe le relais à B B fait un tour passe le relais à C C fait un tour passe le relais à A A fait un tour et entraîne B A et B font un tour et entraînent C A B C font un tour ensemble	Au choix de l'organisateur, en concertation avec la CTN et après accord de celle-ci. Ce relais patrouille peut être proposé en fond spécial ou en biathlon si le comité dispose encore des carabines.

Le comité d'organisation précisera lors de la réunion technique qui précède la course le CHOIX 1, 2 ou 3 pour l'une ou l'autre des catégories.

NOTE : pour les filles, la boucle sera réduite, en fonction du profil de la piste de façon à ce que les temps moyens de parcours des filles et des garçons soient en moyenne les mêmes. Cet ajustement incombe au comité d'organisation qui peut ainsi garantir une équité entre les filles et les garçons.

SKI NORDIQUE

Tous les passages de relais doivent s'effectuer en touchant physiquement son partenaire et avant la fin de zone de transmission sous peine de disqualification.

Tous les concurrents qualifiés pour la compétition individuelle peuvent participer aux épreuves de relais /patrouille. Les équipes composées de skieurs d'établissements différents ne peuvent prétendre à un titre.

ARTICLE 15: RECOMMANDATIONS PRATIQUES AU COMITE ORGANISATEUR

Constitution du comité de course :

Le comité de course est présidé et animé par le représentant de la CTN ski nordique.

Il est constitué

- Du représentant de la CTN ski nordique,
- Du responsable technique du comité organisateur,
- D'un représentant par comité présent désigné par ses pairs sur place ;

Le comité de course se réunit avant chaque réunion technique pour décider d'éventuelles adaptations et ou modifications au présent règlement en fonction de conditions météo particulières.

Le comité de course informera tous les encadrants des décisions prises lors de la réunion technique qui précède la course ou au plus tard 1 heure avant le début de l'épreuve afin de transmettre les informations aux élèves.